

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Arc sur le tronçon de Pontamafrey à Aussois

Qu'est ce qu'un risque ?

Le risque inondation se définit comme la rencontre d'un aléa et d'un enjeu.

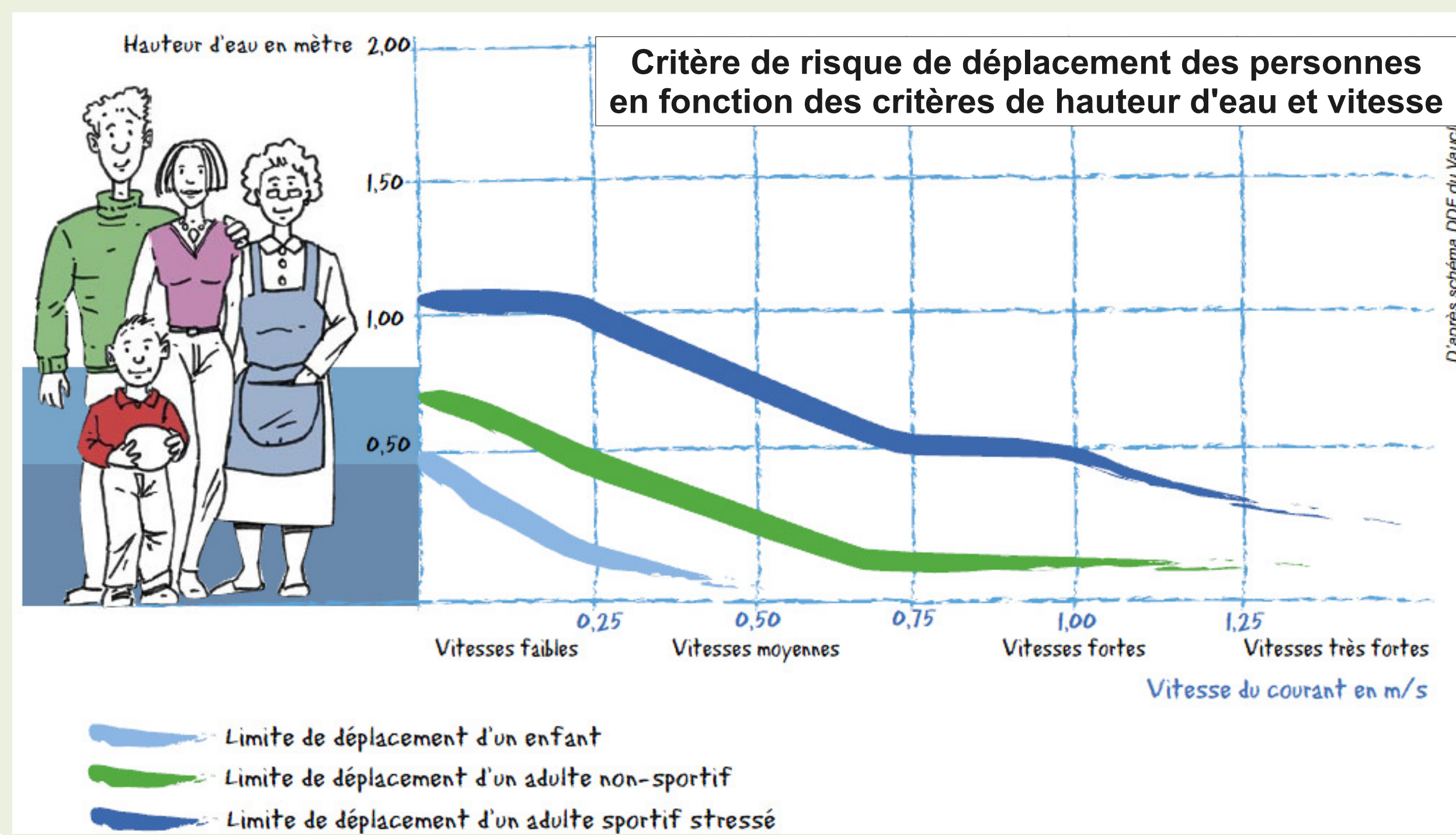
Qu'est ce que l'aléa inondation ?

Une inondation est une submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

L'aléa inondation est établi en fonction :

- des hauteurs d'eau sur le terrain naturel,
- des vitesses d'écoulement,
- de sa probabilité d'occurrence ou période de retour.

4 classes d'aléas ont été définies : faible, moyen, fort, très fort



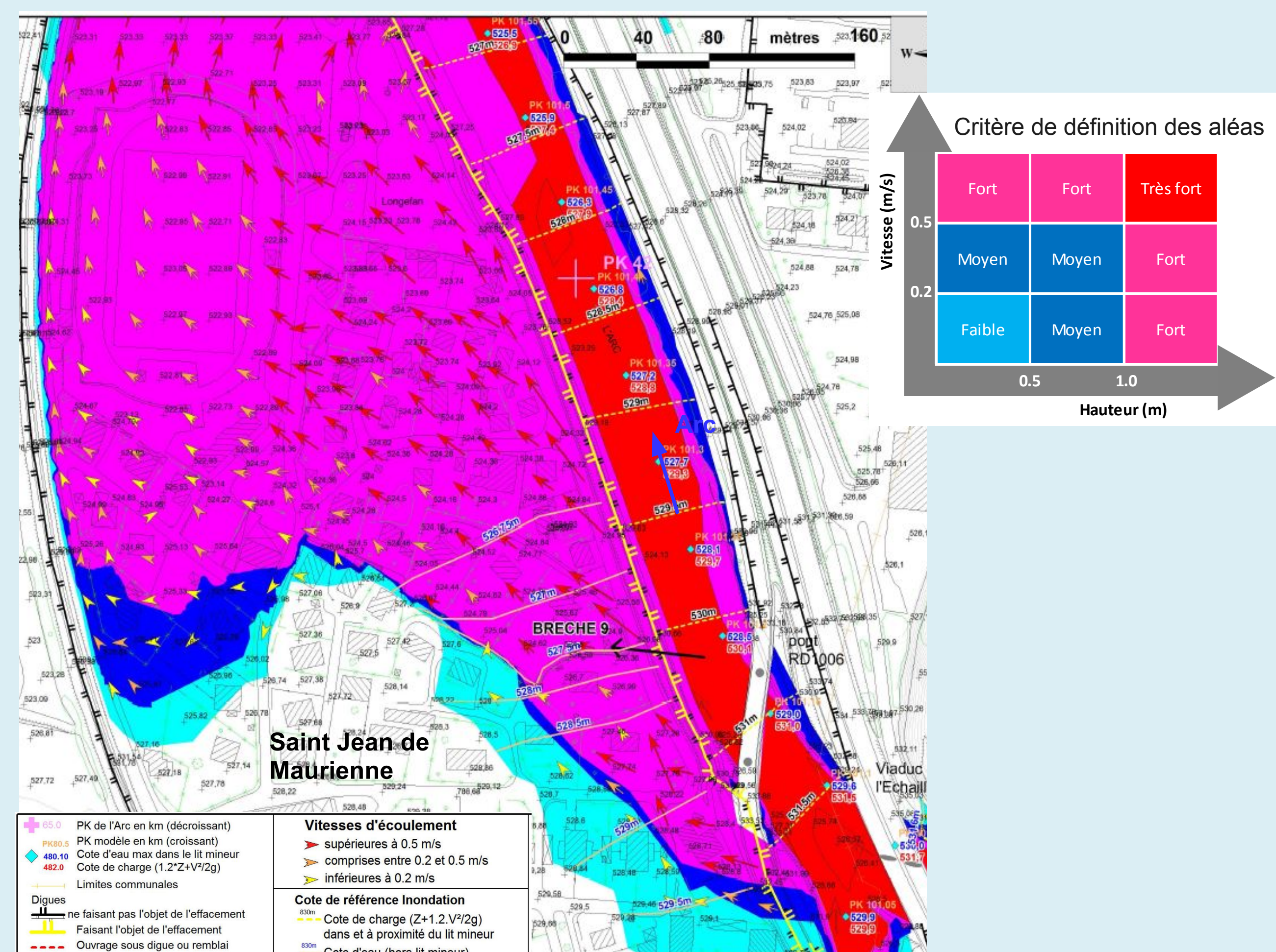
Différents types d'inondation pris en compte :

Trois types d'aléa ont été pris en compte :

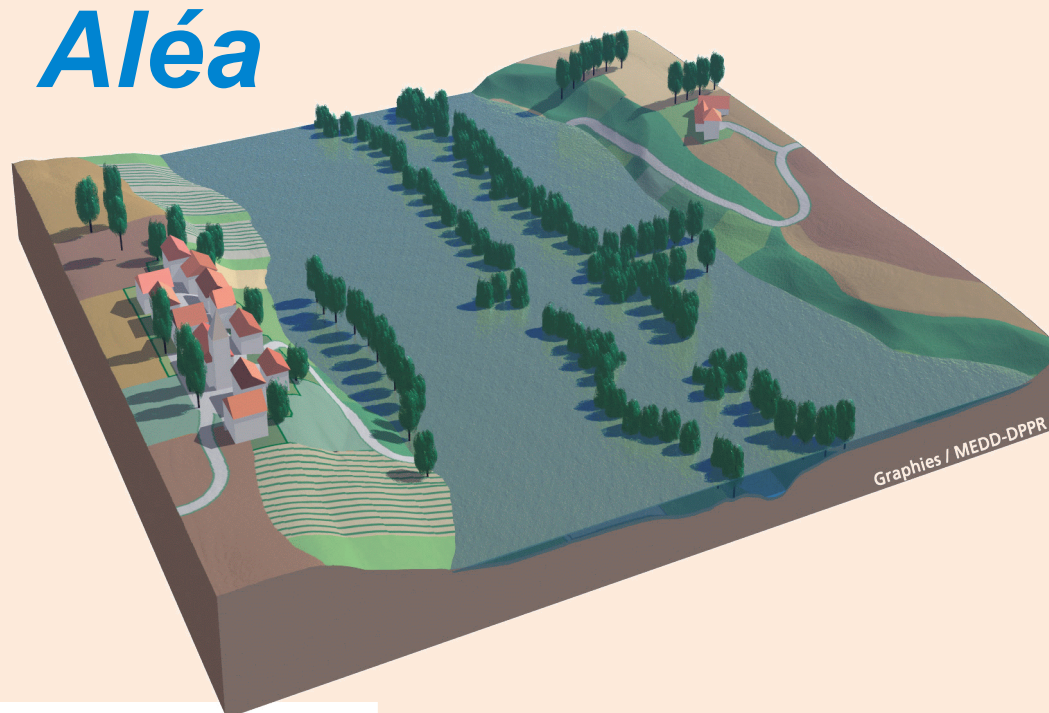
- **Aléa par débordement direct** de l'Arc en situation actuelle de référence, avec prise en compte du transport solide des affluents au droit des confluences
- **Aléa brèche dans les digues** : 10 scénarios retenus en fonction des caractéristiques des digues et des enjeux protégés. Les phénomènes concernés sont violents (vitesse et hauteur d'eau importantes derrière la digue)
- **Aléa effacement de digue** : les digues de premier rang et soumises à une charge supérieure à 50cm sont considérées transparentes aux écoulements

La cartographie des aléas conjugués est obtenue en prenant le maximum des phénomènes considérés

Exemple de cartographie des aléas inondation

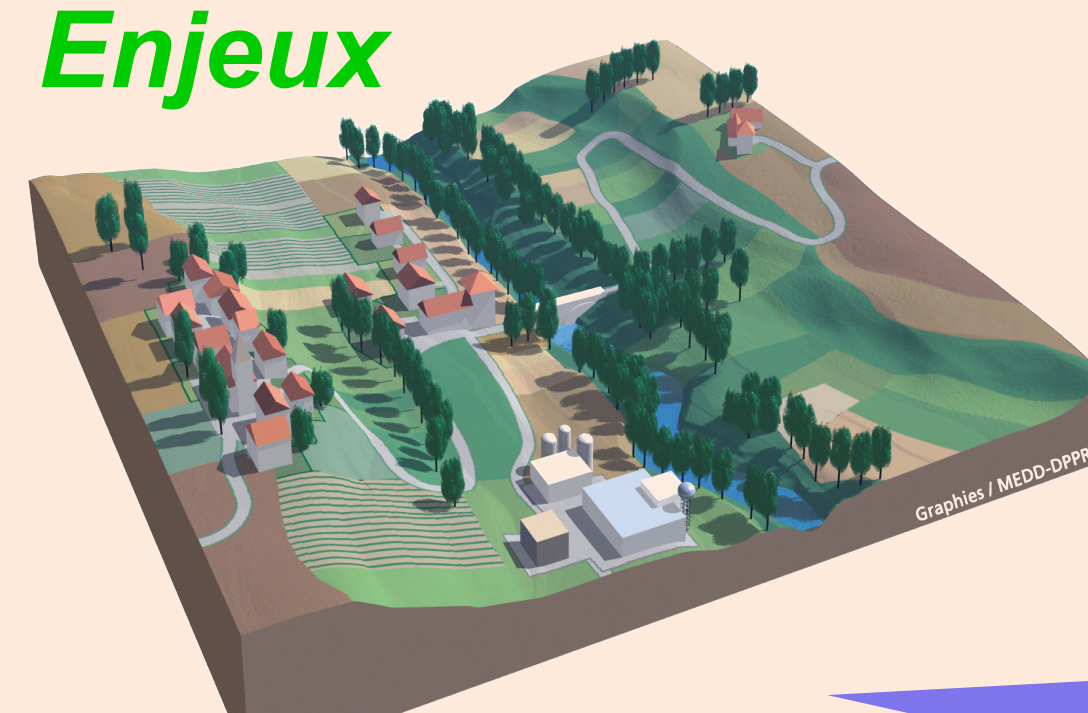


Aléa



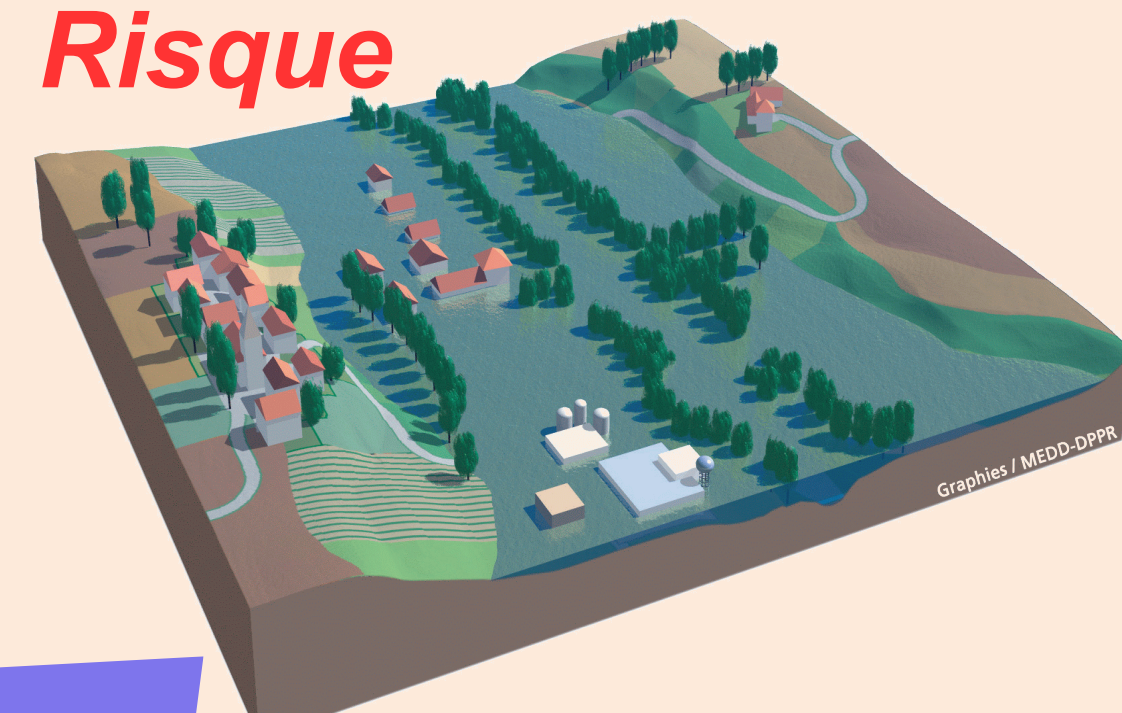
Débordement en lit majeur

Enjeux



Présence de zones industrielle et résidentielle

Risque



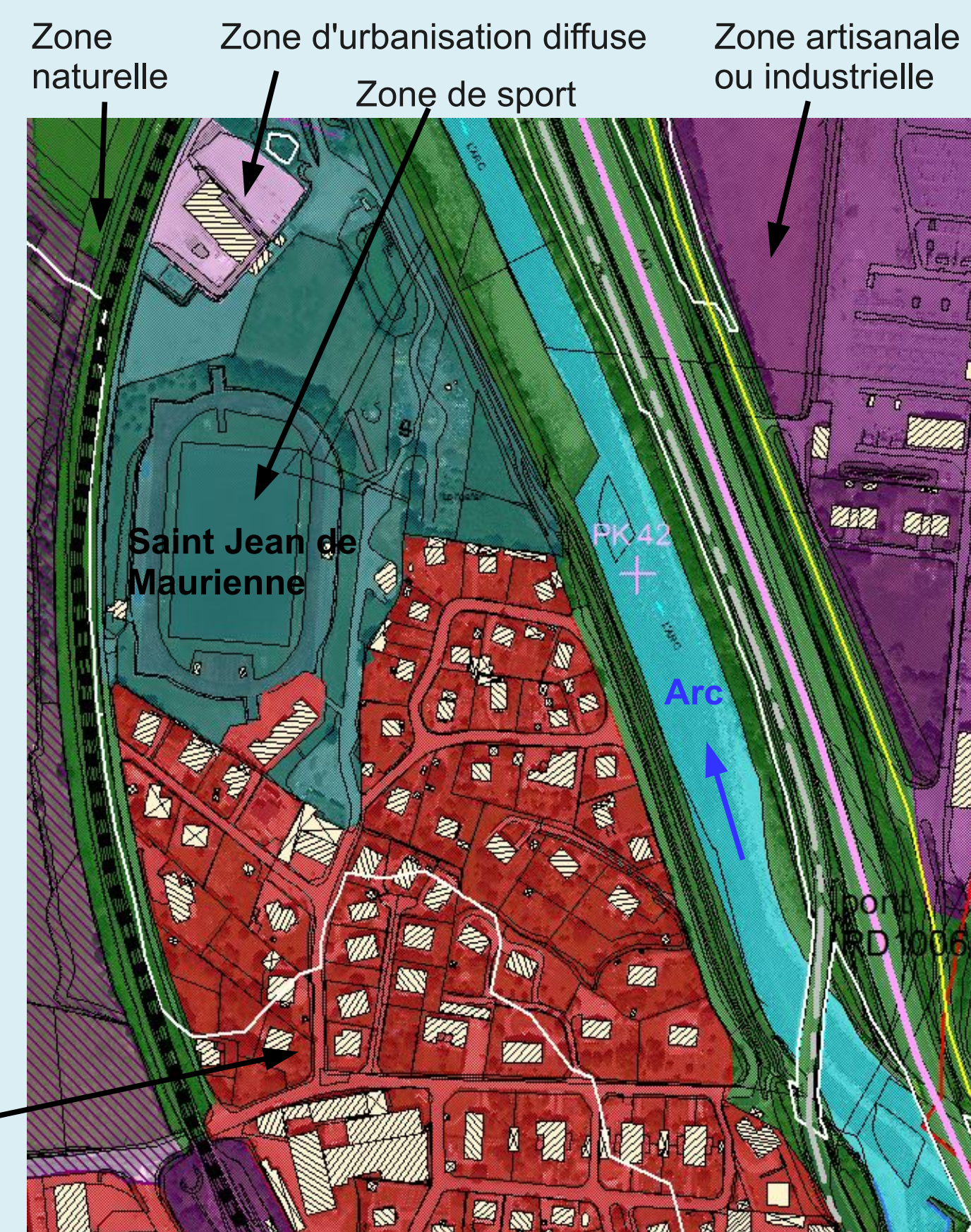
Risque pour les biens et les personnes

Le recensement des enjeux

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- **Les espaces urbanisés** avec enjeux humains ou économiques (Centres urbains, Zones d'activité et zones industrielles, certaines zones d'urbanisation future, etc.)
- Les enjeux liés à la **sécurité publique** ou **ERP (Etablissement Recevant du Public)**, définis en fonction de l'importance des populations exposées
- **Autres enjeux** : AEP, infrastructures, équipements, etc.,
- **Zones d'expansion de crue** : Zones peu ou pas aménagées et susceptibles de stocker un volume important d'eau et à préserver

Secteur urbanisé dense à moyen



Le zonage réglementaire

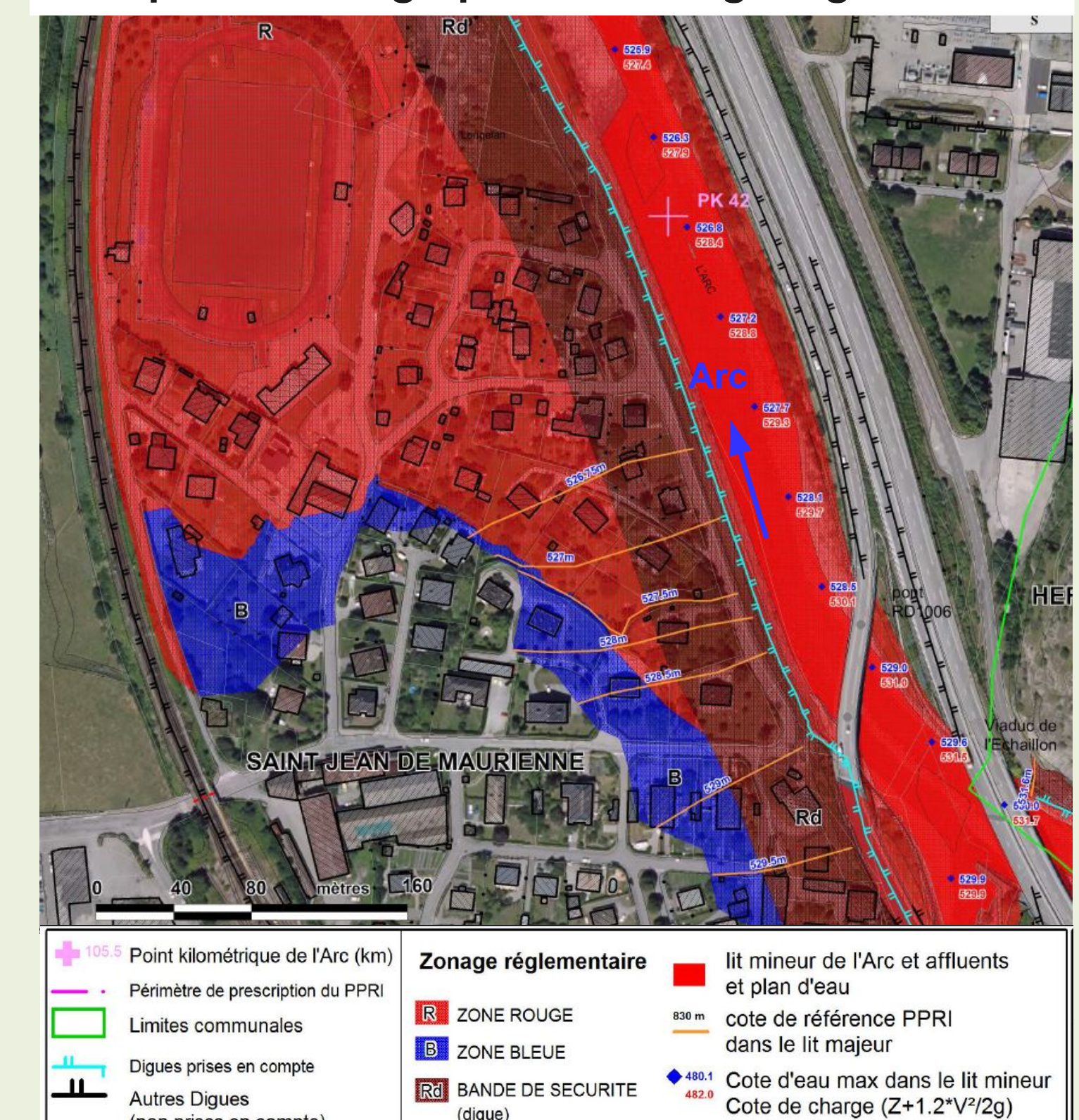
Le plan de zonage réglementaire est issu du croisement de la cartographie des aléas et des enjeux.

Deux types de zones ont été considérés :

- **Les zones Rouges (R, Rd)** : zones inconstructibles sauf exceptions mentionnées et sous réserves d'une prise en compte du risque (surélévation des planchers, etc)
 - **Zone R** : Zone inondable non urbanisée tous aléas ou urbanisée aléa fort
 - **Zone Rd** : Bande de sécurité en arrière des digues : 50 m
- **Les zones bleues (B)** : les constructions nouvelles sont autorisées sous réserve (Voir prescriptions du PPRI : mise hors d'eau, etc.)
 - **Zones B** : zone inondable urbanisée d'aléa faible à moyen

Critère de définition des zones réglementaires		ENJEUX	
		Zones urbanisées (2016)	Zones non urbanisées (2016)
Zone inondable	ALEA	Zone urbaine, ZA, ZI, certaines zones d'urbanisation future, ...	Zone agricole, naturelle, zone d'urbanisation diffuse, sport, loisir, ...
Autres zones	Faible	B	R
	Moyen	B	R
	Très Fort à Fort	R	R
Zones situées à l'arrière de digues	Bande de sécurité arrière digue	Rd	Rd

Exemple de cartographie du zonage réglementaire



Le règlement

Le règlement définit les dispositions générales du PPRI et précise à chaque zone du plan de zonage réglementaire (**B, R et Rd**), les mesures associées : interdictions, autorisations et les prescriptions constructives.

Il fixe les dispositions applicables :

- à l'implantation de toutes constructions et installations nouvelles, ainsi qu'aux biens et activités existants,
- à la réalisation de tous travaux et exercice de toutes activités, sans préjudice de l'application des autres législations et réglementations en vigueur



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires de la Savoie

Service Sécurité Risques

Unité Risques

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Comment s'informer ?

<http://www.savoie.gouv.fr>

www.risque.gouv.fr

www.prim.net

En mairie, en préfecture



L'élaboration du PPRI de l'Arc de Pontamafrey à Aussois a été confié au bureau d'études setec hydratec